

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 7 septembre 1847.

SOLUTION DU PROBLÈME DES EMOUCHURES DU RHÔNE.

Nous avons dit, il y a peu de jours, quelques mots d'un projet de canal maritime de grande navigation conçu dans le but de faire disparaître les obstacles naturels opposés à la navigation par la barre qui obstrue l'entrée du Rhône.

Ce projet, qui permettrait à des bâtiments de 600 et de 800 tonneaux de venir mouiller dans le fleuve, qui mettrait en contact immédiat la navigation à vapeur du haut Rhône avec la navigation au long cours, et qui, par conséquent, ferait du bas Rhône, depuis Arles jusqu'à la mer, le port le plus sûr, le plus vaste et le plus fréquenté de la Méditerranée, mériterait toute la faveur publique.

Les départements riverains du Rhône et de la Saône, mais surtout le département du Rhône et la ville de Lyon, dont la ville d'Arles est appelée à devenir le port naturel comme le Havre est le port de Paris, doivent en voir la réalisation avec le plus vif intérêt et l'appeler de tous leurs vœux.

Il n'est pas nécessaire, en effet, de raisonnements bien profonds pour en faire comprendre l'importance. De tels projets se recommandent par cela même qu'ils sont énoncés.

Le Rhône est l'une des voies de communication les plus belles de l'univers. C'est, sans contredit, la plus importante de l'Europe, en raison des états qui avoisinent ses embouchures. Lié à tout le réseau navigable du terrain, aboutissant à la mer la plus fréquentée du globe, à la mer qui, après le percement de l'isthme de Suez, recevra directement les navires de l'Inde, et qui doit incontestablement devenir le principal théâtre des affaires du monde; placé en face de l'Algérie, dont il nous facilite l'accès, le Rhône est la grande route qui rattache entre eux les trois continents de l'ancien monde; c'est, de plus, l'artère par laquelle circulent les éléments d'une grande partie de notre richesse publique, et, par ses relations incessantes avec nos arsenaux maritimes, l'un des principaux agents de notre puissance politique.

Or, le Rhône, qui est aujourd'hui parcouru par des bateaux à vapeur de 400 tonneaux armés de machines de 300 chevaux, qui ne reconnaît actuellement d'autre rival que le Mississippi, qui, au moyen de quelques travaux peu coûteux, pourrait être navigable en tout temps, le Rhône est fermé à son ouverture dans la mer; c'est une grande rue sans entrée. Que faut-il faire? La réponse est simple: en ouvrir les portes à deux battants.

Plusieurs projets avaient été présentés dans ce but; mais l'un, celui de M. l'ingénieur Pouille, coûterait fort cher et ne remplirait qu'imparfaitement son but; l'autre, qui a pour objet l'amélioration directe des embouchures au moyen de digues prolongées en pleine mer, serait encore plus coûteux que celui de M. Pouille, et ne ferait qu'éloigner la difficulté au lieu de la résoudre, attendu que la barre qui s'est formée à l'entrée du canal naturel d'un fleuve charriant dans ses grandes crues jusqu'à cinq millions de mètres cubes de limon par vingt-quatre heures se formerait de la même manière à l'extrémité du canal artificiel qu'on lui aurait créé. Les travaux exécutés dans le même but sur les mers océaniques, où le flux et le reflux ont une puissance qui permet de les employer pour en faire des écluses de chasse, ne peuvent en aucune façon être comparés aux travaux à exécuter sur des mers méditerranéennes, où le niveau est constant, où les dépôts s'entassent là où le

courant des eaux fluviales cesse et où les eaux se mélangent avec les eaux salées.

On ne faisait donc rien dans la crainte de ne rien faire que de dispendieux, de provisoire et d'incomplet, et cependant chaque année ajoutait aux graves inconvénients qui résultent de l'état actuel des embouchures.

C'est alors que fut mis en avant le projet de canal dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et qui porte le nom de canal Saint-Louis, du point dit la tour Saint-Louis, où il prend naissance sur le Rhône.

Aussi simple dans son idée que facile dans son exécution, il résout la difficulté de la manière la plus utile, la plus sûre, la plus prompte, la plus durable et la plus économique.

Les résultats de ce travail seraient immenses.

Le pays entier y trouverait pour ses expéditions et ses approvisionnements un moyen de transport plus régulier, plus rapide et moins coûteux, et l'accroissement de nos importations et de nos exportations. L'extension de notre production industrielle, l'augmentation de notre transit dont Trieste cherche à nous dépouiller, le développement de notre marine commerciale et militaire, et par conséquent de notre influence européenne, les nouveaux débouchés offerts à notre agriculture et à nos fabriques, recommandent au plus haut degré l'exécution du canal Saint-Louis, comme ouverture permanente, facile et régulière du Rhône sur la mer.

De nouveaux débouchés offerts à nos houilles, qui maintenant ne peuvent lutter contre les houilles étrangères, à cause des frais dont les grèves les transbordements multipliés qu'elles sont forcées de subir, l'élargissement du cercle de nos relations commerciales, en seraient également les conséquences immédiates et nécessaires.

En veut-on la preuve? Des renseignements réunis par la chambre de commerce d'Arles démontrent jusqu'à l'évidence que les frais de toute nature, indépendamment de ceux communs aux autres ports, occasionnés par le passage à Marseille des marchandises qui se dirigent tant de l'extérieur vers l'intérieur que de l'intérieur vers l'extérieur, augmentent le prix de la tonne (1,000 kilog.) d'au moins 20 f. en moyenne. Lorsque le problème des embouchures du Rhône sera résolu, et que les navires pourront entrer librement dans le fleuve, au lieu d'aller chercher un port écarté, comme le fret de l'étranger pour la France ou de la France pour l'étranger, qu'il s'agisse d'Arles ou de Marseille, le commerce jouira d'une économie de 20 f. par tonne, soit d'une économie annuelle de quatre à cinq millions, en admettant que la moitié des 4 à 500,000 tonnes qui aujourd'hui passent annuellement par Marseille, tant à la montée qu'à la descente, prenne directement la voie du Rhône pour ne toucher qu'au seul port d'Arles.

C'est beaucoup déjà, mais ce n'est pas tout.

Le Rhône n'est pas seulement un admirable instrument de viabilité, le Rhône n'est pas seulement l'un des agents les plus utiles de notre richesse et de notre puissance, le Rhône n'est pas seulement le grand chemin de l'Europe méridionale, de l'Afrique et de l'Asie, le Rhône est plus que cela: il est encore, qu'on nous passe cette expression, la providence du pays dans les mauvaises années de notre récolte en céréales.

Il l'a bien prouvé dans le cours de la fatale campagne que nous venons de traverser.

C'est, en effet, le Rhône qui, par l'activité qu'il imprime aux transports, est chargé de combler les déficits dont nous avons

trop souvent, depuis quelques années, l'occasion de déplorer le retour dans la production de nos ressources alimentaires.

C'est le Rhône qui, cette année, a littéralement donné du pain à plusieurs états de l'Europe, empêchant ainsi la disette de se changer en famine, et préservant la France des effroyables malheurs qui pouvaient être la suite de cette calamité. C'est par conséquent le Rhône qui, convenablement amélioré à son embouchure et dans son cours, préviendra le retour ou du moins atténuera les effets de ces jours de souffrance, si nous étions destinés à subir de nouveau la triste et cruelle épreuve dont nous sortons.

De 1816 à 1817, époque de disette, le transport des céréales de Marseille à Lyon coûtait de 230 à 300 f. par tonne, et durait de trois à quatre mois; dans ce temps-là, les paysans du Dauphiné et de la Franche-Comté en furent réduits à dévorer l'herbe des champs pour ne pas mourir de faim. Cet hiver, le même transport a coûté 120 f.; mais du moins les blés arrivaient en quatre jours, et personne n'a mangé de l'herbe.

Certes, un pareil résultat est un grand service rendu au pays; et cependant quels ne seraient pas les services que pourrait rendre le Rhône, si, comme nous le disions plus haut, débarrassé à son embouchure des obstacles qui arrêtent la navigation, et amélioré dans les passages de son cours où les hauts fonds s'opposent au passage des bateaux à vapeur, il offrait au commerce une voie constamment ouverte à son entrée et parfaitement libre dans toute l'étendue de son développement?

En 1846 et 1847, la France a importé plus de dix millions d'hectolitres de céréales étrangères. Sur ce chiffre heureusement exceptionnel, le port de Marseille à lui seul en a reçu de sept à huit millions d'hectolitres, soit environ six cent mille tonnes qui coûtaient 30 f. la tonne rien que pour être transportées de Marseille à Arles. En supposant que le Rhône eût été ouvert à la grande navigation maritime, et que quatre cent mille tonnes, sur les six cent mille arrivées à Marseille, eussent été transportées directement à Arles, au lieu d'aller dans le port de Marseille d'où il fallait les faire sortir de nouveau pour les transporter sur le Rhône, la France aurait bénéficié de tout le prix des transports entre Marseille et Arles, soit de douze millions de francs.

Allons plus loin.

Ne peut-on pas également supposer avec toute raison que, par l'effet des arrivages, par leur régularité, par la masse des céréales importées, la moyenne des mercuriales en France ne se fût abaissée d'une somme qui eût diminué le prix du pain d'au moins dix centimes par kilogramme, parce qu'on se serait senti armé contre le mal, et que la confiance publique n'aurait point été ébranlée? Que l'on calcule à présent ce que chaque tête consomme par jour en France, on est effrayé du chiffre qui aurait pu être économisé par un bon système de viabilité fluviale. Et quand on vient à songer que cette énorme dépense a principalement pesé sur les classes pauvres et laborieuses, sur les classes souffrantes, sur ces malheureux qui sont obligés de gagner leur vie au jour le jour, et qui trop souvent ne peuvent acheter le pain nécessaire à la subsistance de leurs familles, on se prend à regretter amèrement d'avoir pu négliger si long-temps un intérêt d'un ordre aussi élevé, un intérêt qui touche aux exigences de l'humanité comme aux devoirs d'une sage et prudente politique.

En l'envisageant ainsi, la question de l'amélioration du

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 SEPTEMBRE 1847.

GRAND-THÉÂTRE.

Débuts de la troupe d'opéra.

Les écoliers sont en vacances; dans les champs la verdure se colore des premières teintes chaudes et riches de l'automne, l'alouette chante en plein ciel à gorge déployée, les chasseurs battent les monts et les plaines, chacun s'en va de la ville à ce moment béni de l'année principalement consacré à la douce far niente ou al sui piaceri; et c'est celui, grâce à la combinaison ingénieuse de M. Fleury, approuvée très-bénévolement par l'administration municipale, où la troupe chantante et dansante, ces grands écoliers toujours soumis à la férule du public, ces pauvres oiseaux qui s'égosillent tous les soirs dans la même cage, font leur rentrée devant le maître d'école au plus haut des perchoirs lyriques de la vieille volière. Croyez-vous que des écoliers qui se seraient gratté les ongles ou auraient joué aux billes quatre grands mois durant, eussent dans cet intervalle considérablement avancé dans l'art des versions et des thèmes? Ne méprisez point la parabole, c'est l'histoire de la troupe d'opéra, premiers sujets, chœur et orchestre. Nous avions prévu ces conséquences fâcheuses de la concession trois fois déplorable faite par une autorité inintelligente en fait d'art comme en fait de tant d'autres choses, à une direction qui place une économie, un gain de quelques mille francs au-dessus de tout, et qui sur l'autel d'Apollon a substitué adroitement à la statue du dieu un gros sac d'écus, divinité plus facile et plus à la mode. Foin! que cela est laid! Aussi, gare Apollon! Dès le début il paraît vouloir se venger. Si le ténor se débattait contre sa voix rétive, qui ne voulait s'échapper ni par la gorge, ni par les portes nasales, c'est la colère du dieu; si la chanteuse se livrait à des gestes saccadés et hors de propos, si elle paraissait ne rien comprendre aux sentiments que le compositeur avait voulu exprimer dans son langage divin, c'est la colère du dieu; si les choristes portaient les uns après les autres, si l'harmonie des voix se mêlait comme un écheveau qui s'embrouille, c'est la colère du dieu; si l'orchestre courait quelquefois après les chœurs, les chœurs après l'orchestre, c'est la colère du dieu; enfin, si l'ensemble manquait, et si le tout ressemblait un peu à une première bataille de conscrits, c'est toujours la colère du dieu.

Nous avions bien prévu qu'il serait difficile de trouver au mois de septembre un ténor, une prima-donna possédant un talent réel et manquant d'engagement. On a eu beau dire, beau citer quelques théâtres de province plus ou moins déconfits, il n'en est pas moins vrai que toutes les grandes scènes en France et à l'étranger ne sont point fermées quatre mois par an, et que ces directeurs n'attendent pas le 1^{er} septembre pour se pourvoir d'habiles artistes; or, les habiles artistes deviennent rarissimes. Quand M. Fleury vient nous parler des sacrifices qu'il a faits, et en même temps présenter un ténor comme M. Allard, l'envie de rire nous vient. Les sacrifices! mais c'est le public qui les fait; il est même la victime du sacrifice, en prêtant l'oreille à tout ce qu'on lui fait entendre. Faut-il prononcer un jugement motivé sur M. Allard? n'est-il pas déjà condamné? son admission n'est-elle pas impossible? Est-il besoin de dire que ce chanteur a une mauvaise voix, qu'il ne sait ni jeter un son, ni le retenir, qu'il ignore l'art du chant, qu'il méconnaît ou plutôt ne comprend pas du tout les intentions dramatiques, qu'il n'est pas tragédien, qu'il n'a pas même une jolie tenue? Toutes ces choses sévères, nous ne doutons pas que le public se les soit dites lui-même, et nous ne blâmons point sa sévérité. L'emploi de ténor est trop important; accepter un homme qui est au-dessous de cet emploi, ce serait une lâche condescendance, funeste aux intérêts de l'art.

En l'absence de M^{me} Wildmann, M^{me} Walton s'est chargée par complaisance du rôle de Léonor. Ces complaisances sont, en général, fatales à tout le monde, aux artistes aussi bien qu'au public. Nous savons qu'elles sont nécessaires quelquefois, mais souvent on pourrait s'en passer. M. Allard ne pouvait-il faire son premier début que dans la Favorite? Nous ne voulons pas être terrible à l'égard de M^{me} Walton, non pas parce que le public ne l'a pas été (cela ne prouve pas toujours, malheureusement), mais parce que nous attendrions son véritable début. S'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préjuger d'une voix qui chante une partie non écrite pour ses cordes, on peut cependant, avec un grain de clairvoyance, savoir à quoi s'en tenir sur le goût et la méthode de l'artiste qui se présente. Franchement, et nous sommes désolé d'être cruel envers une femme, nous n'aurons rien de bon.

Ce que la direction a fait de mieux jusqu'à présent, c'est d'engager MM. Flachet, Boulo et Barelle, déjà connus et aimés du public. M. Flachet a reçu l'accueil le plus flatteur, accueil, disons-le bien, adressé non-seulement à l'artiste, mais encore au compatriote. C'est un chanteur intelligent, sage, qui ne sort pas de ses moyens, et il fait bien. Ce n'est pas nous qui l'enga-

gerons à viser à de grands effets de voix. En remplaçant M. Albertini par M. Flachet, la direction a fait un gain net de cent pour cent.

M^{lle} Mathieu, jeune personne fraîche et gentille, a fait ses débuts comme deuxième Dugazon dans le rôle modeste d'Inez. Un air de naïveté et de grâce, une robe rose, une coiffure printanière, une voix juvénile quoique un peu faible, un trait de quelques notes agréablement gazouillé, tout cela lui a valu des applaudissements bien précieux à une jeune Inez.

En écoutant cette musique passionnée, solennelle par moments, et toujours si intime du maestro infortuné, les larmes nous venaient aux yeux; nous songions que cette noble intelligence qui a jeté sur le monde musical de si brillants reflets s'éteint à cette heure dans la solitude et le désespoir; nous songions que ce cygne harmonieux n'a peut-être plus que son chant du cygne à nous faire entendre au matin de sa mort; nous songions que le pauvre Donizetti est à peu près fou, qu'une dissolution affreuse s'empare du corps qui enveloppe cette âme tendre et sonore; et tout ce désastre, tout ce malheur qui prive l'Europe de tant de jouissances intellectuelles, c'est une femme, c'est l'amour qui en est cause. Triste! triste! bien triste!... l'amour! l'amour! toujours l'amour! Ah! mesdames, mesdames, qui me lisez ou ne me lisez pas, malgré ce frais et rosé visage empreint d'une expression de douceur angélique, malgré ces beaux yeux humides et languissants qui suivent avec distraction la colonne de ce feuilleton et se lèvent maintenant vers le ciel avec un air d'innocence, comme pour le prendre à témoin de l'injustice que nous commettons en ce moment, malgré le sourire candide comme une colombe blanche qui effleure vos charmantes lèvres, permettez-nous... de vous donner ici la plus retentissante de toutes les malédictions.

Pour en revenir aux débuts de la troupe d'opéra, nous nous trouvons, à la première représentation, à côté de deux marchands africains à la tête enroulée d'un superbe cachemire des Indes, au visage cuivré, aux yeux bridés mais fins, à la barbe courte mais pleine de malice; ces braves gens, qui cherchaient à s'instruire dans la civilisation française, semblaient fort intrigués d'entendre à la fois des marques d'applaudissement et de déplaisir. Chez eux, je suppose, s'il y avait des débuts d'opéra, la chose se passerait différemment: le public mauresque et basané écouterait avec recueillement jusqu'à la dernière note, puis, s'il était content des artistes, chacun d'eux recevrait un burnous d'honneur; dans le cas contraire... eh bien! par exemple, on leur couperait la tête. Oh! bons Africains, quel sens profond sous cette allégorie!

ÉDOUARD DEGEORGE.

Rhône change et s'agrandit; ce n'est plus seulement une question d'intérêt matériel et d'économie intérieure, c'est une question sociale de la plus haute gravité.

Telles sont les raisons qui nous engagent à insister vivement pour que les conseils-généraux du département du Rhône et des autres départements riverains du Rhône et de la Saône, si puissamment intéressés, eux aussi, dans la solution du problème des embouchures du Rhône, émettent un vœu fortement motivé pour que cette solution ait lieu dans le plus bref délai possible.

Il ne s'agit point ici d'une de ces questions politiques qui divisent les esprits; il s'agit uniquement d'un de ces grands intérêts nationaux sur lesquels il ne peut y avoir qu'une opinion, et contre lesquels des intérêts privés égoïstes et cupides pourraient seuls honteusement et sourdement protester.

On n'a pas oublié qu'une compagnie puissante, si le conseil d'état ne s'était pas montré gardien éclairé de l'intérêt public et n'avait mis bon ordre aux prétentions soulevées, avait formé le projet d'accaparer les transports en se rendant maîtresse du chemin de fer et de la navigation fluviale, afin de rançonner le commerce à peu près à sa volonté et d'exercer une monopole absolu.

Depuis que le chemin de fer de Lyon à Avignon n'existe plus qu'en perspective, des combinaisons d'un autre genre, mais toujours conçues dans le même but, ont été mises en avant et chaudement soutenues.

Il ne s'agirait de rien moins que d'un touchant accord entre certaines compagnies de bateaux à vapeur et la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille, accord par lequel les compagnies de bateaux à vapeur coalisées cesseraient toute navigation entre Avignon et Marseille, laissant ainsi le chemin de fer arbitre souverain des transports sur cette ligne, à la condition, de la part de celui-ci, de leur réserver exclusivement ses marchandises entre Avignon et Lyon. Le chemin de fer, ce qui arriverait du reste infailliblement avec l'état actuel des embouchures, espérerait ainsi, au moyen du jeu de ses tarifs, tuer le cabotage entre Arles et Marseille, pour relever ensuite ses prix et faire payer chèrement aux consommateurs les avantages passagers et trompeurs au moyen desquels il les aurait lurrés. Des conférences, des réunions ont eu lieu à ce sujet, d'autres seront probablement encore reprises, et nous pourrions citer, parmi les meneurs avoués ou secrets, tels honorables personnages qui seraient peu flattés de voir figurer leurs noms dans de semblables intrigues; mais nous serons généreux, nous ne nommerons personne cette fois: nous ne voulons pas rabaisser un débat tout d'intérêt public aux étroites proportions d'une discussion de noms propres.

Il importe cependant de prendre un parti. Laissera-t-on s'accomplir en paix ces édifiantes tentatives, ou bien songera-t-on à conjurer les dangers qu'elles révèlent, pendant qu'il en est encore temps?

Avec un travail dont l'exécution, comme celle du canal Saint-Louis, ferait disparaître l'obstacle des embouchures du Rhône, et convertirait en port de mer la partie basse de ce fleuve, depuis la tour Saint-Louis jusqu'à Arles, tout péril cesserait, et cesserait à jamais, parce que la navigation, libre des entraves qui l'enchaînaient et la renchérisaient, rendue à ses conditions naturelles d'économie, n'aurait plus rien à redouter de l'avenir, et déjouerait tous les calculs, au grand avantage des intérêts généraux du pays.

C'est au conseil-général du département du Rhône, nous le répétons, à se rendre l'interprète de l'opinion publique, et à formuler un vœu motivé de façon à ce que le gouvernement, si fortement intéressé lui-même dans la question, l'accueille avec toute la sollicitude qu'il mérite.

On ne peut pas, on ne doit pas laisser plus longtemps un fleuve comme le Rhône dans un état voisin de la barbarie. Si le Rhône était à la place de la Seine, il y a bien des années que tout ce que nous demandons serait terminé. Jusqu'à présent les particuliers ont tout fait et le gouvernement presque rien; une telle situation doit cesser. C'est assez attendre comme cela; le moment d'agir est venu.

Nouvelles d'Italie.

On sait que des troubles assez graves ont éclaté ces jours derniers dans la principauté de Lucques, par suite des mesures impolitiques et anti-libérales du souverain. Diverses arrestations avaient été opérées. Le 31 août, le peuple a redemandé à grands cris les prisonniers. L'autorité a fait sonner la retraite de bonne heure et a mis sur pied toute la force armée; toutefois la ville n'a pas été intimidée par ce déploiement de troupes.

Des masses de peuple couraient par les rues, criant Vive Pie IX! et demandant la constitution, la garde civique, la délivrance des détenus. Au poste du palais des Offices, le capitaine a fait sortir les soldats pour dissiper un rassemblement; ceux-ci ont fait mine de tirer sur le peuple, et aussitôt la place a été balayée. Seuls, cinq jeunes gens n'ont pas suivi le torrent populaire; ils sont demeurés impassibles devant les baïonnettes. « Tirez, ont-ils dit aux soldats, si vous en avez le courage! Nous n'insultons pas le grand-duc, nous voulons la liberté de nos frères. »

Le chef du poste, frappé d'admiration, a fait retirer ses soldats; il s'est contenté d'engager les jeunes gens à s'adresser aux autorités.

Le duc de Lucques, Charles-Ludovic, sur ces entrefaites, se trouvait à San-Martino-in-Vignale. Mais l'agitation devenant de plus en plus menaçante, le conseil d'état s'est réuni le 1^{er} septembre et a délibéré de lui envoyer une députation pour lui faire connaître l'état des esprits. Cette députation, composée du président Mazzarosa et des conseillers Fascetti et Brancoli, s'est rendue à la maison de campagne du duc. Le peuple avait attendu sur la place la délibération du conseil; une foule immense a suivi la députation, forçant les voitures à aller au pas. Le grand-duc a promis de suivre l'exemple du gouvernement toscan; il a accordé la liberté de la presse, la garde civique, la délivrance des prisonniers. Alors la population, ivre de joie, est retournée à Lucques; les citoyens agitaient dans leurs mains des branches de peuplier. Le *Te Deum* a été chanté sur la grande place pour célébrer l'ère nouvelle de liberté qui s'ouvre pour le grand-duc. Un supplément du *Corriere Livornese*, portant la date du 2 septembre à huit heures du matin, et auquel nous empruntons ces détails, annonce que quelques Lucquois, partis par un convoi extraordinaire du chemin de fer, ont apporté à Pise cette heureuse nouvelle. Ce journal ajoute qu'elle a excité dans cette ville et à Livourne la satisfaction la plus vive.

Le grand-duc a publié *motu proprio* un avis dans lequel il renouvelle toutes les promesses faites au peuple et engage ses sujets à se fier à la parole de leur souverain.

Dans les Etats-Romains, il n'est bruit que d'une circulaire émanée du gouvernement et adressée à tous les commandants des garnisons romaines. Ce document contient des instructions précises sur la conduite à tenir dans le cas d'une invasion étrangère. Les commandants reçoivent l'ordre de re-

pousser les troupes étrangères sur quelque point que ce soit du territoire, si leurs forces ne sont pas excessivement inférieures; et si l'on est forcé de faire retraite, ils ne doivent céder le terrain que pied à pied, ramenant avec eux les aînés du régime actuel, les volontaires civils, les évêques et les archives du gouvernement.

Les corps de troupes, en recevant des renforts, doivent reprendre l'offensive.

A Rome, la garde civique est toujours admirable de dévouement et de tenue.

Les nouvelles reçues de la Calabre représentent l'état de cette province comme de plus en plus alarmant pour le roi de Naples. Les forces des insurgés grossissent tous les jours; elles se recrutent non seulement dans les rangs du peuple, mais dans les classes les plus élevées de la société. Ces forces constituent déjà une petite armée de 2,700 hommes, dont 700 cavaliers. Les insurgés ont 17 canons portés à dos de mulet. (Sémaphore.)

Suivant la *Presse*, Narvaez a remis à la reine Isabelle, à sept heures du soir, une liste de nouveaux ministres, et la reine a promis de donner une réponse à minuit. A minuit moins un quart, Narvaez était au palais, et quand la reine entra du spectacle quelques instants après, elle eut avec le duc l'explication suivante :

« Votre Majesté veut-elle daigner me faire connaître la décision qu'elle a prise ? »

— Comment! la décision que j'ai prise, quand sur la liste que tu m'as présentée je n'ai guère trouvé que des ennemis ?

— Les noms qui le composent appartiennent tous à des hommes connus par leur attachement au trône et par leur dévouement à la personne de Votre Majesté.

— Je te répète que la plupart sont mes ennemis.

— Alors, que Votre Majesté daigne faire un choix et me désigner ceux dont la présence aux affaires lui serait le plus agréable.

— Je les repousse tous également, et vais faire appeler les progressistes.

— Votre Majesté oublie sans doute que les progressistes sont, par tradition, par position et par système, les ennemis les plus dangereux de son trône et les adversaires de ses prérogatives.

— Je n'oublie rien; mon parti est pris, et, dans tous les cas, au pis-aller, je garderai le ministère actuel.

— Votre Majesté me permettra de lui faire observer qu'il n'était pas nécessaire de me faire venir de Paris.

— Ce n'est pas moi qui t'ai appelé.

— Alors, ma mission est finie.

— Parfaitement finie, et tu peux t'en aller. »

Après cette conversation, Narvaez est allé trouver les ministres assemblés pour la leur transmettre, et s'est retiré en disant qu'il n'était pas homme à se laisser mystifier.

On nous assure que le général Alala et le duc de Frias ont été appelés pour faire partie du ministère. On nous dit aussi que Narvaez a été invité à se rendre à Burgos, où il attendra que le gouvernement lui fasse dire ce qu'il attend de lui. Narvaez subira-t-il cet exil ? Il n'est plus ambassadeur à Paris, en tout cas, mais sa rancune pourrait bien éclater, et s'il se mettait à la tête de ses partisans de l'armée, l'Espagne reverrait la guerre civile. Voilà le fruit des mariages du 10 octobre 1846! voilà le résultat de la diplomatie française, aujourd'hui abaissée par les roueries de M. Bulwer et détestée par la plupart des Espagnols !

Paris, le 5 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les troubles de la rue Saint-Honoré ne se sont pas renouvelés hier. C'est aujourd'hui dimanche, tous les ouvriers sont libres, au moins l'après-midi, et nous ne garantissons pas que la tranquillité sera maintenue ce soir. Il est possible que la lecture des infâmes traitements infligés par des hommes sans nom à des citoyens inoffensifs exaspère les hommes les plus doux, mais peu désireux, quand ils se rendent à leur domicile, de se voir traiter comme des serfs russes. Nous nous plaisons à croire cependant que la patience l'emportera, et qu'on ne permettra pas à la police de trouver l'ombre d'un prétexte d'émeute dans des rassemblements que rien ne motive.

Hier au soir, disons-nous, les rues Saint-Honoré, de l'Oratoire, de la Grenette, etc., étaient paisibles. On n'avait pas fait venir de gardes municipaux. Des sergents de ville étaient postés aux angles des rues, mais ils n'ont point tiré leur sabre, comme la veille (et ils ne peuvent le tirer sans un ordre du préfet de police); ils n'avaient pas de cannes, et on n'a pas revu ces sinistres figures d'argousins armés de bâtons avec lesquels ils frappaient les passants, et surtout les *raisonneurs*, comme disent ces misérables.

— Parmi les lettres qui ont été adressées à divers journaux, et notamment au *National*, par des citoyens qui ont été victimes des brutalités des hommes à face hideuse et gorgés de vin bleu dont le pavé fourmillait, nous remarquons la lettre d'un militaire de la ligne, qui a, lui aussi, reçu des coups de gourdin. On n'accusera pas cette fois le pouvoir (si le pouvoir prend la responsabilité de ces indignités en n'en poursuivant pas les auteurs) de flatter l'armée. On sait d'ailleurs que deux jeunes gens, sortis de l'école Saint-Cyr, ont été enlevés aussi, c'est-à-dire arrêtés, comme si on les eût soupçonnés d'intentions perturbatrices, ou pris en flagrant délit d'excitation à l'émeute !

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« On nous affirme que M. Hébert, ministre de la justice, a envoyé aux différents parquets de France des instructions formelles pour que les journaux de province soient surveillés de très près et poursuivis impitoyablement. Le ministère veut commencer contre la presse départementale la campagne ouverte en ce moment à Paris contre les journaux indépendants. »

— On lit dans la *Gazette universelle allemande*, qui est le journal officiel de Vienne :

« La sécurité des possessions d'Autriche en Italie exigeait qu'elle eût le droit de mettre garnison à Ferrare. La partie occidentale, c'est-à-dire la Lombardie proprement dite, est protégée par la forteresse de Mantoue. Ferrare a été choisie pour protéger les états vénitiens. On sait qu'en 1845 l'invasion de Murat vint se briser contre la forteresse de Ferrare. Jusqu'à présent la garnison de Ferrare avait été très faible, mais était-ce donc une raison pour ne pas l'augmenter en cas de besoin ? Des renforts ont été envoyés à la garnison parce que l'exaltation qui règne dans les esprits commandait à l'Autriche de prendre ses précautions. »

Ces lignes ne sont pas décisives, et nous n'y voyons pas la preuve que l'Autriche, effrayée par l'attitude de l'Angleterre et de la Sardaigne, n'évacuera pas la ville de Ferrare plutôt que de se jeter dans les hasards d'une guerre dont le premier coup de canon retentirait jusqu'en Gallicie et en Hongrie.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance qui supprime les directions de l'intérieur et de la colonisation, des travaux publics, des finances et du commerce en Algérie, et qui les remplace par une direction des affaires civiles dans chacune des trois provinces. Les attributions des directeurs sont réglées par cette ordonnance, qui supprime également le conseil du contentieux en Algérie et confie ses attributions au conseil de direction dans chaque province.

La même ordonnance règle le personnel du conseil d'administration supérieure, les commissions consultatives d'arrondissement, et place les tribus ou fractions de tribus, excepté en matière criminelle (elles dépendront alors des tribunaux français), sous la direction exclusive des bureaux arabes.

Une autre ordonnance règle le mode des concessions de terres en Algérie.

— Des changements considérables ont lieu dans le personnel de l'administration en Algérie.

M. Vaisse, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé directeur-général des affaires civiles; il occupera la première place après celle de gouverneur-général. Les directions spéciales des affaires civiles, des travaux publics et de l'intérieur sont supprimées. MM. Prosper Fouché, Dubois et Guyot, qui remplissaient ces fonctions, sont rap-

pelés en France.

Il y aura des directeurs à Boné, à Oran, à Constantine, où il n'y avait précédemment que des sous-directeurs. M. Borelli, sous-préfet de Mamers, est nommé directeur à Constantine.

Plus de cinquante employés des services actifs en Algérie sont remplacés.

La protection et l'influence de M. Guizot ont plus contribué que les notes de la direction de l'Algérie et l'autorité du ministre de la guerre aux choix faits pour les principales fonctions.

Affaire Praslin.

On a diversement raconté, dit la *Semaine* dans sa chronique des salons, la manière dont Mme la duchesse douairière de Praslin a été informée du coup de foudre qui est venue écraser sa vieillesse. On a dit que cette dame vénérable, après avoir appris la fin tragique de sa belle-fille, pour laquelle elle avait la plus tendre affection, et l'arrestation de son fils par mesure préventive, était dans la persuasion que celui-ci avait succombé à une attaque d'apoplexie. Cette version est inexacte. Le lendemain même de la mort du duc de Praslin, la duchesse douairière apprit de la bouche de son second fils, le comte Edgard, que son aîné s'était empoisonné, et c'est, assure-t-on, à la réaction que produisit sur elle la connaissance du véritable auteur de l'assassinat qu'on doit de ne point l'avoir vue mourir de douleur à la nouvelle de la mort du duc de Praslin.

« Ma mère, aurait dit le comte Edgard en se jetant aux pieds de la douairière, ma mère bien-aimée, je viens mettre votre cœur à une nouvelle et horrible épreuve. »

— Qu'est-ce encore, mon Dieu !

— Théobald n'existe plus !

— Il n'a donc pu survivre à sa femme ?

Et, laissant tomber sa tête vénérable dans ses deux mains, elle ajouta avec l'accent du plus poignant désespoir :

« Moi aussi j'ai assez vécu, trop vécu, hélas ! Adieu, Edgard ; je les rejoindrai bientôt là-haut... Adieu, mon fils. »

— Ma mère, ma pauvre mère, pour l'honneur de la famille, pour notre honneur à tous, Théobald n'avait plus qu'à mourir comme il est mort.

— Et comment est-il mort ?

— Il s'est empoisonné.

— Tu dis que Théobald s'est empoisonné ?

— Ma mère, il était l'assassin.

— L'assassin de sa femme ?

— Oui, ma mère, l'assassin de sa femme. »

Ce coup horrible produisit une salutaire réaction du sentiment de l'honneur sur la tendresse de la mère, et, dès ce moment, la douleur indicible de cette sainte femme, soutenue par la pitié, devint calme et résignée.

Encore un épisode de ce triste drame, dit le même journal. A peine arrivée à l'hôtel de sa mère, une sœur du duc de Praslin, qui était accourue à Paris à la première nouvelle du crime, éprouve le besoin d'aller chercher des consolations et de la force au pied des autels. Mais, au moment où elle monte les marches de Saint-Roch, elle entend un vendeur de journaux qui crie à ses côtés : « L'assassinat de madame de Praslin ! le suicide de l'assassin ! » et la pauvre femme tombe évanouie sur la pierre.

Le même journal raconte enfin une scène touchante, une scène de désolation entre la duchesse douairière et le maréchal Sébastiani. Certes, le malheur qu'ils ont pleuré est épouvantable, et leurs pleurs sont bien légitimes ; mais tous les jours il y a de telles affections, poignantes, profondes, dans les classes plus obscures, et personne n'y fait attention, parce que ceux qui souffrent n'ont ni rang, ni fortune. Nous n'en éprouvons pas moins de pitié pour la famille de M. de Praslin et pour celle de sa malheureuse femme ; nous voulons seulement dire que telle est l'inégalité en ce monde, que les classes élevées ont pour elles, dans leurs malheurs, de plus que les gens obscurs et pauvres, le bénéfice de la sympathie que leur procurent la publicité et leur situation sociale.

Dans l'exposé de la situation départementale qu'il a lu à l'ouverture de la session du conseil-général, le préfet de Maine-et-Loire s'est occupé de la maison de Fontevault et de l'affligeante mortalité qui y règne encore en ce moment. Il a fait les plus tristes aveux. Dans le courant de mai la maison centrale de Fontevault a perdu 40 détenus, dans le mois de juin 30.

Il y a eu depuis un peu d'amélioration. Diverses mesures ont été prises. On a modifié le service médical, mais sans modifier le cours de la maladie.

« Ce n'est pas là que se trouvait le mal, dit le *Précurseur de l'Ouest*. Un inspecteur-général a été envoyé ; mais on sait ce que valent ces inspecteurs annoncés à l'avance et contre lesquels on s'est mis en garde. Enfin, M. le ministre de l'intérieur a résolu de diminuer le chiffre de la population et de la réduire à 1,400 individus. C'est un soin dont la mort s'est chargée avant le ministre ; au train dont vont les choses, avant quelques mois, l'excédant de population aura disparu. »

« Nous le disons à regret, ces mesures sont insuffisantes. Ce n'est pas de la trop grande agglomération des détenus que provient la mortalité qu'on a signalée, ce n'est pas de la mauvaise organisation du service médical, c'est, il faut bien le dire, de l'insuffisance de l'alimentation. »

« Du jour où l'on a introduit à Fontevault le régime économique, qui, sous forme de régie, décime la prison, de ce jour la maladie a commencé. Ce n'est pas une épidémie, c'est l'épuisement qui tue les condamnés. Toutes les personnes qui ont été à même de pénétrer dans les mystères soigneusement cachés de l'organisation intérieure de la maison, ont été unanimes pour attribuer la mortalité à cette unique cause. On se plaint de l'impuissance de la médecine. Est-ce que le médecin peut quelque chose contre la faim ? Ce ne sont pas des médicaments qu'il faut aux malades de Fontevault, c'est un meilleur régime alimentaire, c'est une nourriture suffisante. Il faut surtout qu'on supprime ce système de punition qui consiste à opérer aux détenus des retranchements dans les rations déjà bien exiguës qu'on leur donne avec trop de parcimonie ; il ne faut pas qu'on les prive de soupe, ou de légumes, ou de viande. Le régime du pain sec, la quasi-suppression de la cantine, une mauvaise répartition des produits du travail ont amené l'effrayant état de choses dont s'est alarmée l'opinion publique. »

« Autrefois, par exemple, on accordait aux détenus le salaire du travail qu'ils pouvaient faire en sus de la tâche journalière imposée à chacun d'eux. Ce salaire leur servait à se procurer à la cantine des fruits, un peu de vin, du fromage, des aliments supplémentaires enfin. Mais, depuis la mise en activité d'un règlement nouveau, la disposition de ce salaire leur a été à peu près retirée. »

« Dès lors, ils ont perdu le seul mobile d'application et de zèle qui les animait. La mollesse, l'apathie et la langueur ont ralenti les travaux. Il y a plus, les tâches journalières, autrefois facilement dépassées, n'ont plus été accomplies. Puis sont venues les punitions qui ont aggravé le mal, et peu de mois de ce régime ont suffi pour changer complètement l'état sanitaire de la prison. »

Le *Précurseur de l'Ouest* conclut en conséquence au conseil-général de Maine-et-Loire de procéder à une enquête.

Ce qui se passe en matière de chasse caractérise admirablement

l'époque actuelle. Les propriétaires, petits et gros, jouent grotesquement aux seigneurs de l'ancien régime, et ne souffrent pas que l'on vienne impunément brûler une amorce dans leurs domaines. Chacun se renferme chez soi et vit pour soi; l'individualisme se produit de toutes parts avec sa misérable vanité, ses idées étroites et son esprit de tracasserie. Quelque part que l'on pose le pied, on est à peu certain de se trouver sur une terre ennemie et d'y rencontrer un homme qui vous interpelle au nom de la loi et vous donne à choisir entre une rançon et la perspective des tribunaux. Et plus nous allons en avant, plus le mal devient grave, plus les individus se détachent les uns des autres. Il n'y aura bientôt plus de société dans la véritable acception du mot; et, en effet, les relations affectueuses ont à peu près disparu. On ne se rapproche aujourd'hui que dans un but de commerce, c'est-à-dire avec le secret désir de se tromper les uns les autres; aussitôt que l'intérêt n'existe plus, on s'isole, on évite ses semblables, on se retranche dans son coin. C'est là, qu'on ne s'y trompe pas, un des symptômes les plus caractéristiques de la décadence d'un peuple, de la désorganisation d'une société. Cet état de choses peut-il subsister long-temps? Nous ne le pensons pas, car nous ne saurions admettre que l'on puisse s'affranchir impunément des lois de la solidarité.

(Courrier de la Côte-d'Or.)

Afrique française.

On écrit de Tlemcen, le 18 août, à l'*Echo d'Oran* : « A Tlemcen et dans les environs, tout paraît tranquille. Les plaines et les vallées sont couvertes de cultures arabes. Les céréales (blé et orge), moissonnées depuis quelques semaines, ont fait place aux melons et aux pastèques. La vallée de l'Isser est surtout cultivée depuis sa jonction à la Picca jusqu'à ses sources; les bords sont en plein rapport partout où les montagnes laissent un certain espace entre elles et les rives. »

« Le pays occupé entre Tlemcen et Daya par les Ouled-Nahr est aujourd'hui surveillé par une petite colonne commandée par le commandant d'Abadie, du 10^e chasseurs d'Orléans. Depuis quelques temps on soupçonne les Ouled-Nahr de vouloir émigrer. »

« On est sans nouvelles bien précises de la frontière du Maroc. De temps en temps de faux bruits ou des renseignements aventurés viennent jeter l'alarme. Le colonel Mac-Mahon, qui commande la colonne de Nemours, a manqué dernièrement faire partir les troupes de Tlemcen inopinément et de nuit. C'étaient de faux bruits. »

« On s'attend généralement à quelque grave événement du côté du Maroc pour cette automne. La position fautive d'Abd-el Kader vis-à-vis de l'empereur paraît devoir se dénouer bientôt par quelque drame qui nécessitera notre présence active, peut-être notre intervention. »

« Les travaux du grand bassin de Tlemcen sont à peu près terminés. »
« Il est malheureux qu'on n'ait pas travaillé à la route d'Oran et au pont de l'Isser plutôt que de perdre son temps et son argent à commencer des travaux qu'on a abandonnés ensuite, notamment le barrage projeté à deux lieues au-dessous de l'endroit où la route traverse l'Isser. »

Chronique.

Le maire de la ville de Vaise a publié l'avis suivant :

« Il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, le samedi 2 octobre prochain, à midi, dans l'une des salles de la mairie, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées des travaux et fournitures pour l'établissement de trottoirs en bitume d'asphalte sur les deux côtés de la route royale n° 6, dans la traversée de Vaise. »

« Les personnes qui désireraient concourir à cette adjudication sont invitées à prendre connaissance du plan, du devis estimatif et du cahier des charges déposés au secrétariat de la mairie, dont il leur sera donné communication tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre du soir. »

« Les soumissions seront remises cachetées le jour de l'adjudication, à l'ouverture de la séance. Elles devront être écrites sur papier timbré et énoncer les noms, prénoms et demeure des soumissionnaires, ainsi que le chiffre du rabais offert par eux et l'engagement de se conformer en tout point aux conditions du devis estimatif et du cahier des charges. »

— On lit dans l'*Akhbar* du 2 :

« Hier, dans la journée, le nommé Desvignes, natif de Lyon, demeurant au Marché-aux-Bestiaux, qui se rendait à Alger, a été frappé tout-à-coup d'une attaque d'apoplexie, en suivant la rue Bugeaud, et est tombé sur le pavé, rendant le sang avec abondance par la bouche, le nez et les oreilles. »

« Par les soins d'un agent de police, il a été aussitôt placé sur un brancard, et transporté à l'hôpital civil, où tous les secours que réclamait sa position lui ont été prodigués. »

— M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est depuis quelques jours à Aix.

— M. l'amiral Baudin, se rendant à Paris, s'est arrêté à Aix vendredi dernier. A l'occasion de son passage, M. le procureur-général a donné un dîner auquel assistaient M. Mignet et quelques personnes notables de cette ville.

— M. P. Talbot se présente comme candidat à la députation de l'arrondissement d'Avignon en remplacement de M. de Cambis.

— On lit dans le *Toulonnais* du 5 septembre :

« Un horrible assassinat a été commis dans notre ville. C'est avant-hier seulement que ce crime a été connu et que la victime a été découverte. »

« Depuis quelque temps, une nommée Virginie Bonnet tenait une maison publique, rue Traverse-Lirette, 9; elle vivait avec un remplaçant nommé Tavernier. »

« Dimanche, Virginie et son amant sortirent vers trois heures; ils ne rentrèrent chez eux que bien avant dans la soirée, et jusqu'au 2 courant ils ne reparurent plus. »

« La principale locataire de la maison, inquiète de cette absence, crut devoir faire ouvrir la porte de la chambre occupée par la fille Bonnet. Les personnes qui se trouvaient avec elle furent frappées d'une odeur infecte qui sortit de cette pièce aussitôt après son ouverture. Vouant en reconnaître la cause, elles aperçurent deux cadavres sortant d'une malle sur laquelle se trouvaient une grande quantité d'effets et des matelas. »

« L'autorité judiciaire fut aussitôt prévenue; M. le procureur du roi, M. le juge d'instruction, M. le commissaire central, et M. Geindre, commissaire de police, se rendirent en toute hâte sur les lieux, où il fut constaté que le corps de Virginie Bonnet avait été entassé dans une malle dont la longueur n'était que de 93 centimètres, et qu'elle y était morte asphyxiée. »

« Immédiatement M. le procureur du roi donna l'ordre de rechercher l'auteur du crime; la police et la gendarmerie se mirent en mouvement. »

« Pendant ce temps, M. le commissaire central retrouvait et plaçait sous la main de la justice le crochet, les chaînes et le peigne de la victime, objets que Tavernier avait donnés en gage à une fille soumise dans la soirée du lundi. »

« Enfin, à cinq heures, grâce à la bonne direction donnée par M. le procureur du roi et à la diligence de M. le commissaire central de police, Tavernier, l'auteur présumé du crime, était arrêté par la gendarmerie et mis à la disposition de l'autorité judiciaire. »

« Nous croyons être bien informés en disant que Tavernier a avoué son crime. »

Spectacles du 7 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o Les Folies amoureuses, comédie. — 2^o Les Diamants de la Couronne, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Boquillon à la recherche d'un père, vaudeville. — 2^o La Belle et la Bête, vaudeville. — 3^o Le Chevreuil ou le Fermier anglais, vaudeville.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 août 1847.

Quantités restées en entrepôt au 31 juillet 1847.

Soies moulinées : 263 balles pesant 51,514 kilogrammes. — Soies grèges : 295 b. d. 38,248 k. — Bourre de soie cardée : 2 b. p. 260 k.

TOTAL : 560 b. p. 70,022 k.

Quantités entrées pendant le mois d'août 1847.

Soies moulinées : 597 b. p. 41,576 k. — Soies grèges : 259 b. p. 32,077 k. — Bourre de soie cardée : 6 b. p. 950 k.

TOTAL : 662 b. p. 74,685 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 443 b. p. 48,225 k. — Soies grèges : 210 b. p. 23,639 k. — Bourre de soie cardée : 4 b. p. 829 k.

TOTAL : 659 b. p. 74,691 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 7 b. p. 665 k. — Soies grèges : 6 b. p. 565 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 186 k.

TOTAL : 14 b. p. 4,144 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre. — Soies grèges : id. — Bourre de soie cardée : id.

Quantités restant en entrepôt au 31 août 1847.

Soies moulinées : 210 b. p. 24,202 k. — Soies grèges : 536 b. p. 44,123 k. — Bourre de soie cardée : 3 b. p. 175 k.

TOTAL : 549 b. p. 68,500 k.

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon en août 1847 et 1846.

AOÛT 1847.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : 2 k. 50 g. — Moulinées : 4,543 k. 57 g.

SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 1,620 k. 59 g. — Propres à la fabrication des tissus : 269 k. 80 g.

TOTAL : 6,256 k. 26 g.

AOÛT 1846.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : 678 k. 80 g. — Moulinées : 5,638 k. 56 g.

SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 1,719 k. 86 g. — Propres à la fabrication des tissus : 178 k. 70 g.

TOTAL : 6,235 k. 92 g.

AUGMENTATION POUR 1847 : » k. 54 d.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Cinq détenus pris au hasard dans le personnel de la maison centrale de Clairvaux ont été dirigés sur Bar-sur-Aube la semaine dernière, pour être entendus par M. le juge d'instruction. Lundi dernier, une descente de justice a été faite à Clairvaux par M. le procureur du roi, M. le juge d'instruction et son greffier, assistés d'un médecin. »

« Pendant le cours de cette instruction, des témoins dont la parole devait inspirer la confiance ont été indiqués aux magistrats, qui n'ont pas jugé à propos de les entendre et ont déclaré que le nombre des témoins à entendre était déjà considérable. »

« Nous ne nous expliquons pas que l'interrogatoire des détenus et la visite médicale faite à Clairvaux aient été aussi tardifs. Depuis que l'opinion et la tribune ont donné l'éveil aux intéressés, le régime de la maison de Clairvaux a subi des modifications; des améliorations notables y ont été apportées. »

« Pourquoi donc ces lenteurs judiciaires, ces mesures tardives, ces visites faites après coup, qui donnent au corps du délit le temps de disparaître et de s'anéantir? »

« On dit que l'affaire trainera, et qu'elle finira par avorter ou mourir dans la poussière du greffe. »

— Il existe deux publications des actes du ministère de l'intérieur. La première, le petit *Bulletin*, coûte 4 f. par an; l'autre, plus étendue, et qui renferme implicitement les matières de la première, coûte plus cher. Les communes du département du Jura, qui sont toutes abonnées et imposées à leurs budgets pour cet abonnement, ont été partagées par la préfecture en deux catégories, les riches et les pauvres. Les communes pauvres sont abonnées d'office au *Bulletin* de 4 f., tandis que les riches s'abonnent au plus complet et au plus cher. »

« Mais si l'on en croit l'*Union Franco-Comtoise*, des communes riches auraient été abonnées non-seulement au grand *Bulletin*, mais encore au petit, qu'elles ne recevaient pas. Le paiement de cet abonnement fictif et de double emploi aurait eu lieu d'office, à l'insu des communes, sur les fonds des amendes de police, dont la distribution est à la disposition arbitraire du préfet. »

L'*Union Franco-Comtoise* demande où passait cet argent; si un personnage très connu à Lons-le-Saunier, alors employé à la préfecture, et par les mains duquel le paiement des abonnements des communes était fait, n'était pas en même temps l'agent direct, le commis, le salarié de M. Paul Dupont, imprimeur à Paris, rue de Grenelle Saint-Honoré, éditeur des deux recueils; si le fondé du receveur-général chargé de centraliser les fonds pour les remettre au commis de M. Paul Dupont n'a pas reconnu une fausse signature du préfet sur l'état des sommes à imputer sur les fonds des amendes pour paiement en double des abonnements fictifs des communes déclarées au petit *Bulletin*; si le préfet n'a pas été informé de ce faux matériel et n'a pas eu des explications à ce sujet avec un employé qui aurait répondu qu'ayant eu besoin de la signature de ce fonctionnaire, on avait cru pouvoir, en son absence, s'en passer en l'imitant; si d'autres états n'ont pas été reconnus portant également d'autres fausses signatures du préfet. »

Ces questions posées, l'*Union* demande une enquête judiciaire.

Déjà le *Patriote Jurassien* avait fait quelques révélations sur cette affaire. L'*Union* demande si le procureur du roi de Lons-le-Saunier n'aurait pas reçu alors du préfet la déclaration que les révélations étaient mensongères, et que ce magistrat se fût fort de cette garantie officielle pour ne pas commencer sur ces mystères administratifs une instruction qu'il craint avec raison de voir aboutir à un scandale déplorable, mais prévu de tous. »

« Ne doit-on pas penser, avec ce journal, que M. le préfet, par suite d'une triste et aveugle condescendance, assume sur lui une grande responsabilité? Ce haut fonctionnaire ne se nuit-il pas à lui-même au plus haut degré dans l'opinion publique? Mais, d'un autre côté, la responsabilité, sinon matérielle, du moins morale, des magistrats aux yeux du public, est-elle bien mise à l'abri par la déclaration complaisante de M. le préfet? »

— Nous lisons dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Des placards ont été affichés pendant la nuit d'hier sur plusieurs points de Troyes. Ils portaient tous en substance que si le sieur Garnier Buridaut, boulanger, inculpé de manœuvres frauduleuses qui ont causé les troubles de Troyes, n'était pas jugé et condamné, on pourrait faire revenir le double des dragons de Joigny qui sont venus tenir garnison pendant la semaine qui a suivi l'émeute, et qu'ils

ne suffiraient pas pour réprimer le désordre. Ces placards se terminaient par ces mots : « Haine et vengeance ! » Ils ont été enlevés par la police et remis au parquet. »

— Le *Chronicle* du 1^{er} septembre parle d'une nouvelle explosion de chaudière qui aurait eu lieu cette fois à bord du paquebot *Glamorgan*. Ce steamer était parti de Bristol pour Minchhead avec 500 passagers et par un beau temps. Il devait rentrer le même soir, et n'a pas reparu. On disait que la chaudière avait sauté et que 200 personnes avaient péri. Il y a là sans doute de l'exagération. On s'est adressé à l'agent de la compagnie de navigation, et il a dit que, d'après le rapport de quelques passagers, la chaudière avait crevé, et que le steamer avait dû rentrer dans le port de Minchhead.

Les Anglais ont mis un droit énorme à l'exportation de leurs machines. Si de tels accidents se renouvellent fréquemment, ce droit sera bien inutile, car personne à l'étranger ne voudra s'approvisionner chez eux.

— On écrit de Munich que le bruit répandu depuis quelque temps que Lola Montès serait élevée au rang de comtesse se confirme pleinement.

La demoiselle Lola a reçu le titre de comtesse, et portera le nom de la famille des comtes de Lansfeldt, du Palatinat bavarois, aujourd'hui éteinte. Une rente considérable sera ajoutée au titre.

— La corvette *l'Infatigable* est entrée en rade de Brest le 31 août au soir, venant de Gorée (Sénégal).

Ce navire, qui est monté par 124 hommes d'équipage, en est parti le 7 juillet; il y a laissé les navires de guerre français *le Narval*, *le Phoque*, *l'Adour*, *la Comète*, *l'Indienne* et *la Fine*. *l'Infatigable* a relâché à Florès (Açores) du 9 au 13 août.

Le brick *la Surprise*, monté par 88 hommes d'équipage, est aussi entré en rade le même jour, venant de Gorée et de Florès.

La corvette *la Coquette* a mouillé le même jour à Brest, venant de Montevideo, d'où elle est partie le 2 juillet. Ce navire y a laissé au mouillage, dans un état sanitaire excellent, les navires de guerre français *l'Erigone*, *l'Adonis*, *le Grondeur*, *la Chimère* et *l'Expédition*.

La corvette *la Meurthe* est également entrée en rade de Brest le 31 août, venant de Tahiti (îles Marquises).

Cette corvette, montée par 142 hommes d'équipage et qui ramène en France 192 passagers, a laissé à Tahiti les navires de guerre français *l'Uranie*, *l'Ariane*, *la Fortune* et *le Phaéton*. Les équipages jouissaient d'une parfaite santé. *La Meurthe* a relâché à Rio-Janeiro (Brésil) du 24 juin au 3 juillet; elle y a rencontré les frégates françaises *la Danaé* et *la Charle*.

La libre pratique a été accordée immédiatement aux navires *l'Infatigable*, *la Surprise*, *la Coquette* et *la Meurthe*, qui rapportent des patentes de santé nettes.

UNE SCÈNE D'HORREUR. — Le petit bourg de la Celle-Dunoise, canton de Dun, arrondissement de Guéret, vient d'être le théâtre d'un crime horrible qui a jeté l'épouvante parmi ses habitants dimanche dernier.

Le nommé Jean-Baptiste Labetoulle, après avoir dissipé une fortune assez considérable que lui avait apportée sa femme, était allé demander du pain et du travail à l'une de nos grandes entreprises de chemins de fer. Habitué à l'oisiveté et à la débauche, il n'avait pas tardé à se lasser de sa vie nomade, et depuis quelque temps il était rentré dans sa famille. Sa femme, qu'il avait, dit-on, tenté d'empoisonner, avait refusé de le recevoir; ses enfants, qu'il avait ruinés, en avaient fait autant.

Repoussé de ce côté, il était allé demander l'hospitalité à une pauvre femme nommée Bridier, qui demeurait avec sa mère, et avec laquelle Labetoulle avait long-temps entretenu de coupables relations; cette malheureuse, mère de sept enfants, avait elle-même fermé sa porte à ce misérable, qu'elle ne voulait plus recevoir.

Dimanche dernier, sur les onze heures et demi du matin, Labetoulle se rendit au domicile de la femme Bridier. Ne l'ayant pas rencontrée, il s'informa près des voisins du lieu où elle pouvait être, et, sur les renseignements qui lui furent donnés, il se rendit dans un champ où la mère et la fille étaient occupées à laver quelques hardes à elles appartenant.

Que s'est-il passé dans cette entrevue? C'est ce qu'on ignore. Ce qui est certain, c'est que ce monstre a assommé la mère avec un pieu, et avec son couteau lui a ouvert le ventre. Il s'est ensuite porté sur la fille aux plus atroces violences; il lui a fracturé les deux bras en deux endroits différents, lui a fait trois incisions à l'abdomen, et lui a scié, à l'aide de son couteau, les deux poignets jusqu'à l'os. La femme Bridier est morte hier; sa fille est dans un état désespéré.

Quant à l'auteur de ce double assassinat, après l'avoir commis, il s'est dirigé vers le bourg de la Celle. Chemin faisant, il a trouvé un de ses neveux, auquel il a dit qu'il venait de faire de la chair fraîche; puis, ayant rencontré sa femme légitime, il lui a dit adieu, en annonçant qu'il allait se tuer. Il s'est ensuite armé de son fusil, a placé le canon sous le menton, et, à l'aide de son pied, il a fait jouer la détente. La balle est entrée sous le menton, a perforé la langue et divisé le nez; un œil a été projeté hors de l'orbite, et le projectile est sorti près du front. Le coupable n'a pas succombé; il a pu être conduit aujourd'hui dans la maison d'arrêt de Guéret. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de croire qu'il ne pourra survivre à l'horrible blessure qu'il s'est faite. Les gendarmes qui l'ont conduit à Guéret nous ont assuré que, sans leur présence, la population de la Celle aurait fait immédiatement justice d'un forçat si atroce en précipitant le meurtrier dans les eaux de la Creuse.

(Gazette des Tribunaux.)

UN PIÈGE. — Les femmes Menier, et Nogué, et les nommés Pinson et Dilleneuve, ont été traduits devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine, les trois premiers sous la prévention d'excitation à la débauche de jeunes filles mineures, et le dernier sous celle d'outrage à la pudeur sur un enfant de onze ans à peine.

Les débats ont établi que, sous le prétexte de procurer à de pauvres ouvrières des places avantageuses dans un atelier de couture à Rouen, les femmes Menier, Nogué, et le nommé Pinson ont déterminé les jeunes Rosalie Clotz, Marie Voinot et Thérèse Thomas à quitter Paris pour se rendre dans le chef-lieu du département de la Seine-Inférieure. Lorsqu'elles y furent arrivées, il ne s'agit plus pour elles de gagner honnêtement leur vie à l'aide du travail qui leur avait été promis, mais, au contraire, de se voir enrôlées dans une maison infame tenue par la femme Nogué.

La malheureuse Rosalie, s'apercevant trop tard du piège qui lui avait été tendu, voulait sortir à l'instant même de ce repaire; mais, comme elle ne pouvait pas rembourser les frais occasionnés par son voyage, force lui fut bien de rester prisonnière jusqu'à ce que, grâce à l'intervention du commissaire de police, instruit de ce qui s'était passé par son collègue de Paris, cette pauvre enfant fut enfin rendue à sa famille.

(Gazette des Tribunaux.)

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

BERNE. — On écrit de Berne, 30 août, à la *Gazette Nationale* :

« D'ici à quinze jours aura lieu sans doute la prorogation de la diète; on donnera par là le temps à quelques députations de deman-

der et de recevoir des compléments d'instruction. On attend avec anxiété la résolution de Saint-Gall, qui, dans ce cas, est de nouveau le canton arbitraire de la Suisse, d'autant plus que, suivant le *Messager de Saint-Gall*, la voix de ce canton est des plus douteuses dans la question de l'exécution. En attendant, nous espérons bien de la nomination de M. Neff dans le grand conseil de Saint-Gall. Cet homme, très modéré, s'est prononcé, dans la discussion sur l'exclusion des officiers de l'alliance de l'état-major fédéral, pour l'emploi de la force en cas de résistance prolongée des états de la ligue, et son intervention aura sans doute pour effet de faire, dans son canton, pencher la balance en faveur des mesures d'exécution. Tout confédéré libéral et sincère, après avoir suivi les débats de la diète, ne peut pas se faire illusion sur la nécessité d'une intervention armée.

» Non, les suites inévitables de la non-exécution seraient l'anarchie, l'anéantissement moral de la diète, l'agitation universelle, l'orgueil croissant et insupportable de l'alliance, l'accroissement du parti de l'étranger, la méfiance et la division des libéraux. Tous ces maux bien évidents doivent suffire pour ouvrir les yeux des hommes les moins pénétrants. Les discussions de plusieurs feuilles sur l'empressement des troupes cantonales sont ridicules. Aucun canton ne renoncera à ses vues politiques; les partis seront toujours représentés dans l'armée comme dans la population. Mais nous avons déjà fait souvent l'observation qu'en campagne, sous la hiérarchie militaire, les sympathies politiques s'éteignent complètement. Ce fait consolant pour les vrais Suisses, la presse conservatrice ne veut pas le reconnaître. Elle excite, au contraire, ses partisans, et affecte même de regarder comme une vertu d'obéir dans ce cas à un ordre militaire. Mais si on en venait à l'exécution, on verrait, comme dans d'autres occasions, les conservateurs militaires se garder contre de pareilles excitations, qui les conduiraient d'ailleurs à leur perte. Le paragraphe 90 du code pénal militaire fédéral, suivant lequel la désobéissance aux ordres militaires est punie comme la désertion, est bien connu de chaque militaire, du moins dans le canton de Berne, et ici cet article serait, comme il l'a été, appliqué sévèrement; on a pour cela chez nous un tribunal militaire permanent. Au reste, ceux qui ont quelque confiance dans les soldats conservateurs bernois seront désabusés; nous connaissons ces gens, même dans la vie civile, et nous savons très bien qu'il n'y en a qu'un bien petit nombre qui voudraient courir les risques de se rendre malheureux par l'oubli de leurs devoirs.

LUCERNE. — Les volontaires sous les ordres du fameux Ammann prêtent le serment de n'accorder et de n'accepter aucun quartier, et ils disent ouvertement qu'ils vivront de pillage. La création de ce corps a excité le mécontentement de beaucoup de conservateurs.

BÂLE-CAMPAGNE. — La *Feuille Populaire* de Bâle-Campagne pose les questions suivantes :

« 1^o Est-il vrai que Louis-Philippe, qui doit son trône aux corps francs de Paris et à la révolution de 1830, ait envoyé 42 canons de Metz au Sonderbund ? »

« 2^o Est-il vrai que M. le président Oswald, de Bâle, dont les discours empreints de libéralisme sont affichés à tous les coins de rue et dans toutes les tavernes, ait expédié lui-même ces canons dans des caisses pour Lucerne ? »

« 3^o Est-il vrai que la défense publiée par le petit conseil de Bâle, relativement aux transports d'armes et de munitions dans les cantons du Sonderbund, n'est pas autre chose qu'un misérable faux-fuyant jésuitique pour empêcher la visite des chars dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Soleure ? »

« Est-il vrai que, pendant la comédie du rapatriage entrepris par M. l'ancien bourgmestre Burckhardt, Messieurs de Bâle se proposent de faire passer par contrebande 1,500 fusils destinés à Lucerne ? »

ZUG. — Le 22 août sera pour les libéraux de Zug un jour mémorable. Ce jour-là, à peu près quatre cents hommes des communes de Zug, Aegeri et Cham se sont rendus, musique en tête, et avec le drapeau fédéral, à Hunenberg, où les attendaient 200 hommes de cette commune pour fêter ensemble l'abbaye annuelle. Arrivé sur la place du tir, M. Wyss, de Zug, membre du landrath, a adressé à l'assemblée, au nom des tireurs dont il était accompagné, une chaleureuse allocution.

Malgré la pluie qui tombait par torrents, la foule a entendu, dans

un profond silence, les paroles patriotiques de l'orateur. Chacun comprenait qu'elles avaient une portée bien plus grande que celles qu'on adresse à des amis célébrant une fête. M. Baumgartner, de Hunenberg, a répondu dans un langage animé et empreint du même esprit. Au dîner, qui a eu lieu à la maison du tir, les toasts se sont succédés.

Les discours de MM. Kaiser, juge, Gretner, vice-président, Henggler, Hegetschweiler, ont été accueillis par de nombreux applaudissements.

Dans l'après-midi, plusieurs sociétés de tireurs des bords du lac de Zurich sont arrivées avec leurs drapeaux, et la fête a continué jusque dans la soirée avec la plus grande animation et sans avoir été troublée par le plus léger accident. M. le juge Kaiser a prononcé le discours d'adieu.

« Soyez unis, a-t-il dit aux habitants de Zug; conservez la liberté de la parole, de la presse et de pétition : ce sont des droits que ni vos conseils ni vos autorités ne peuvent vous enlever; restez dans la voie légale; serrez-vous autour de la confédération. Nous ne voulons pas le système unitaire; nous connaissons nos droits, pour lesquels, au besoin, nous saurons prendre les armes; mais nous voulons le progrès, le développement de nos institutions cantonales et fédérales. Courage donc ! et, de minorité que nous sommes, nous ne tarderons pas, en restant sur la voie légale, de devenir majorité. »

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 1^{er} septembre. La crise ministérielle est terminée ou à peu près. La *Gaceta* officielle contient les décrets par lesquels la démission de MM. Pacheco, Vaamonde, Mazarredo, Benavides et Pastor Diaz est acceptée, et ceux qui désignent leurs remplaçants. MM. Salamanca et Sotelo sont les seuls membres de l'ancienne administration qui restent dans la nouvelle, ainsi composée :

MM. Salamanca, finances ;
Sotelo, marine ;
Général Cordova, guerre ;
Escosura, intérieur ;
Général Ros de Olano, commerce, instruction publique et travaux publics ;
Caballero, affaires étrangères.

Ce dernier, sous-secrétaire d'état avec M. Pacheco, occupera le ministère par intérim jusqu'à ce qu'on ait pu connaître la réponse du duc de Frias, auquel on a envoyé proposer la présidence du conseil et le portefeuille d'état. M. le duc de Frias était à Bayonne ces jours-ci.

Il paraît que l'échec de Narvaez dans cette crise est aussi complet que possible. Les ultras, qui voient leur fétiche démoli, en poussent des clameurs assourdissantes. La reine est, dit-on, furieuse de l'outrecuidance avec laquelle l'illustre épée lui a transmis les avis des Tuileries et de la Malmaison. Narvaez risque de ne plus revenir à Paris; on dit même qu'il doit être renvoyé de *cuartel* à Burgos.

L'envoyé anglais Bulwer s'est donné beaucoup de mouvement pour amener à bien les efforts de Salamanca contre l'influence des ultras-modérés.

Une nouvelle fournée de vingt-cinq sénateurs vient d'avoir lieu; nous n'y remarquons que trois ou quatre progressistes, entre autres M. Gamboa, ancien consul à Bayonne sous Espartero.

PORTUGAL.

Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne du 24 août. Le nouveau cabinet avait été formé la veille, et la formation en paraît appartenir surtout au maréchal Saldanha; aussi l'élément militaire s'y trouve-t-il en grande majorité.

Le brigadier baron de Luz est nommé ministre des affaires étrangères; il était quartier-maître-général du maréchal dans la guerre civile.

Le brigadier d'Almofalla, ministre de la guerre, commandait en chef l'artillerie sous le maréchal. Comme le baron de Luz, il a reçu son titre de noblesse à la suite de services rendus à l'affaire de Torres-Vedras.

Le nouveau ministre des finances est le colonel Franzini, un homme très distingué dans les sciences, mais dans les sciences théoriques. Il est d'ailleurs trop âgé et trop absorbé par des spéculations scientifiques toutes contemplatives pour être fort actif. On s'accorde

généralement pour rendre hommage à sa probité.

Le ministre de la marine est M. Ivao de Fontes Pereira, capitaine de vaisseau, homme à peu près nouveau et peu brillant, à ce que l'on assure.

Le ministre de l'intérieur est M. Antonio Azevedo Mello e Carvalho. C'est un juriste plutôt qu'un administrateur.

Le ministre de la justice et des cultes est M. Antonio Fernandez da Silva Ferrao, conseiller du tribunal suprême et cabraliste décidé. Les nouveaux ministres ont publié leur programme. Ils y adoptent pour base la conciliation des partis, l'observation de la charte et l'accomplissement des engagements diplomatiques. Ils y promettent la moralité, l'honnêteté, l'indépendance, la vertu. En un mot, le Portugal entre leurs mains ne sera ni plus ni moins qu'un Eldorado. Nous savons, hélas ! trop bien ce que valent les programmes pour attacher la moindre importance à celui-ci. Il est, du reste, incontestable que les nouveaux conseillers de dona Maria sont tous, ou des créatures de Saldanha, ou des *almas damnadas* de Costa Cabral, de sorte que leur nomination, au lieu d'être l'accomplissement de l'article 4 du protocole de Londres, en est, au contraire, une flagrante et audacieuse violation.

— On lit dans l'*Espagnol* du 31 août :

« Les actes des nouveaux ministres portugais ont eu le malheur d'être fort mal reçus. Le parti progressiste aurait été plus content de les voir donner leur démission. Un germe d'insurrection commence déjà à se développer parmi les démocrates et à très peu de distance de la capitale; toutes les probabilités font craindre des troubles sérieux. »

AUTRICHE.

On écrit du Danube le 28 août :

« Le gouvernement autrichien vient de publier ses résolutions touchant les états de Bohême. Toutes les résolutions des états sont repoussées. Les états avaient refusé une allocation de 30,000 florins; l'empereur insiste pour obtenir cette somme, surtout par le motif que les états l'avaient allouée deux années de suite. »

Il ne faut pas perdre de vue, quand on juge le différend entre Metternich et le pape, que l'Autriche manque d'argent.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. L'Office-Commercial demande un mandataire dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de canton pour l'y représenter et y faire opérer le placement de toute espèce de marchandises dites *Articles de Paris*. Emoluments et remises de 2,000 à 2,500 francs. Pas de garanties pécuniaires. Ecrire franco au directeur, rue de Madame, n. 43, à Paris.

EAU DE BOTOT Rue Coq-Héron, 5, à Paris, seule maison où se fabrique la véritable. Cette Eau balsamique spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les gencives, raffermi les dents, les entretient blanches et saines, arrête les douleurs, et donne à l'haleine une odeur suave.—Se trouve à Lyon, chez M^{mes} Col, A. Filliot, et chez MM. Chambry, Rouzier, Giraud, Berle et Favrot.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 7 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1251 25	»	1255 75	»
prime d. 10	»	»	1255 75	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	577 50	580	576 25	578 75
prime d. 10	»	»	585 75	586 25	595	»
Orléans à Vierzon.	»	»	565 75	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	»	»	551 25	552 50
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	586 25	588	586 25	588
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	»	»	510	505 75	507 50	505
prime d. 10	»	»	»	»	517 50	518 75

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ACQUISITION ET DE DÉFRICHEMENT

DÉFINITIVEMENT CONSTITUÉE.

CAPITAL SOCIAL : VINGT MILLIONS.

Les actions sont de 100 francs; elles portent intérêt à 5 0/0. Le capital est garanti par les terrains acquis. La Compagnie commence ses opérations sur 2,500 hectares dont elle est propriétaire.

S'adresser, pour tous renseignements, rue de Bourbon, n° 1, à l'entresol.

L'inspecteur-organisateur acceptera avec plaisir le concours des personnes honorables pour représenter la Compagnie dans les départements suivants : l'Ain, l'Isère, la Loire et le Rhône. (Affranchir.) Même adresse.

MALADIES SECRÈTES.

Généralisation prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (*EXTRAIT DE SALSEPAREILLE* et *POUDRE DIURÉTIQUE*.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnelot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

A VENDRE pour cause de départ, un fonds de café réparé à neuf. La clientèle est bonne et sûre. Il est situé à l'angle d'une place et d'une rue. Il est joint au café un entrepôt de bière.

S'adresser à MM. Borie et C^e, rue Grôlée, n° 21, à Lyon. (960)

AVIS. On donnera 10,000 f. à celui qui prouvera que l'*Eau de Lob* ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.

Prix du flacon : 10 f.; demi-flacon : 5 f. Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (2395)

BELLE OCCASION.

A VENDRE pour cause de départ, un an-cien fonds de marchand de crêpin, très bien situé, jouissant d'une bonne clientèle.

Le vendeur, étant pressé de partir, cédera à très bon compte.

S'adresser à M. Chabrier, marchand épicer, rue Noire, n° 10, à Lyon. (973)

A VENDRE pour cause de départ, une brasserie et tous ses accessoires, dans une ville de quinze mille âmes, ayant une bonne clientèle. On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue du Bois, n° 17, à Lyon. (977)

A VENDRE. Un atelier de quatre métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engage par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n° 17. (931)

M. ALPHONSE VACHET, gradué en droit, défenseur au tribunal de commerce.

Son cabinet a été transféré de la place de la Boucherie-des-Terreux, 1, dans la rue de l'Arbre-Sec, 34, au 1^{er}. (981)

AVIS. Le propriétaire des Bains de la gare Merclère, l'honneur de prévenir le public que la perçée pour la rue Centrale n'atteindra nullement son établissement de Bains, qui ne sera pas fermé, et dont le service ne sera pas interrompu pendant les démolitions. (2401)

CORS, OIGNONS ET DURILLONS. Vingt années de succès constants prouvent que le TAFFETAS GOMME de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelles Saint-Germain, 43, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement après son application. — La boîte : 2 f. — Dépôts : à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. (7650)

Sève de Médoc. Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7268)	Pâte Epilatoire. Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.
--	--

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Callier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT. JOZEAU, ph., r. Montmartré, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

BAINS RUSSES

Grande rue Sainte-Catherine, 2, au 1^{er}.

Bains de vapeur par encaissement, douches ascendantes et descendantes, baignoires en bois pour Baréges et sels minéraux, bains de siège aux aromates et à l'eau courante, bains ordinaires et à domicile. — Il y a un pédicure attaché à l'établissement. (891)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Épinau (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 46, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER - MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3825)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infallible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.

Rue Dauphine, n° 38, à Paris,

Vingt années de succès, arrête instantanément l'accès de goutte le plus violent, guérit les rhumatismes aigus et chroniques; le seul médicament qu'on puisse employer sans danger.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon; Martel, à Grenoble; Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Galy, à Saint-Etienne; Labor, à Roanne; Fessy, à Montbrison; Carrière, à Bourg; Martin, à Belley; Mercier, à Nantua; Giroud, à Gex. (3414)

LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS, Rue Poulaille, 19.